

## Masterisation : L'exigence est unanime, le ministre doit arrêter tout !

Depuis juin 2009 et la consultation du Comité Technique Paritaire Ministériel sur la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, depuis la publication des décrets en juillet 2009, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche multiplient décrets et arrêtés, notes et circulaires qui constituent un empilement de documents au terme duquel il n'y a plus d'IUFM, plus de formation professionnelle initiale des enseignants rémunérés sous statut de fonctionnaires stagiaires.

Le prétendu allongement de la formation, l'exigence d'un master pour passer les concours de recrutements (bac + 4 au lieu de bac + 3), ne sont que mystification et duperie : la réforme de la masterisation est une réforme de destruction totale de toute formation professionnelle initiale.

Les étudiants reçus aux concours, dont la formation va se réduire à un bricolage variable d'une académie à l'autre, vont devoir effectuer un service plein devant élèves dans le 2d degré et vont être affectés dans le 1<sup>er</sup> et le 2d degré sur des milliers de postes bloqués au mouvement 2010 des personnels enseignants de toutes catégories, interdisant de fait toute possibilité de mutation dans certaines disciplines.

Les plus récentes décisions du ministère, publiant le cahier des charges de la formation masterisée et le calendrier des concours 2011, rajoutent au désordre en portant des coups majeurs à l'école publique et au statut des personnels.

Qu'on en juge :

- Les inscriptions ont lieu en mai-juin 2010, les concours de septembre à novembre, les résultats de l'admissibilité sont communiqués de novembre à janvier.
- Les épreuves terminales sont reportées à juillet 2011 et entre temps les étudiants admissibles, préparés au CAPES ou au professorat des écoles en un temps record, seront réputés aptes à enseigner et placés devant les élèves.

La FNEC FP-FO confirme son appel à multiplier motions, pétitions, prises de position exigeant sous toutes les formes et à chaque fois que c'est possible dans l'unité avec les organisations syndicales, la suspension, l'arrêt, l'abandon de cette politique dont la seule cohérence est en définitive le saccage de la formation des professeurs, le saccage de la scolarité de milliers d'élèves, la destruction du statut de fonctionnaire avec ses règles de recrutement, de formation et d'affectation.

La FNEC FP-FO publie pour information le vœu adopté au CTP académique de Créteil par l'ensemble des organisations syndicales exigeant la réintégration des 220 postes bloqués dans le mouvement de mutation interacadémique et la création des supports nécessaires à l'accueil des stagiaires sur des services allégés.

La FNEC FP-FO publie de même pour information la motion des formateurs et étudiants de l'IUFM de Franche Comté, réunis en assemblée générale le mercredi 3 mars 2010.

Dans tous les CTPA, des vœux similaires sont votés par la parité syndicale, ces vœux demandent le retrait de la réforme du recrutement. La FNEC FP-FO appelle les enseignants à les contresigner dans tous les établissements et écoles et à submerger le ministère de l'exigence unanime : **il faut arrêter tout !**

Montreuil, le 30 mars 2010

**La FNEC FP FO communique le vœu présenté au CTPA de l'académie de Créteil du 24 mars par FSU, FO, CGT, UNSA**  
**Vote : 10 Pour (la parité syndicale), 10 Contre (l'administration)**

**Le CTPA réuni le 24 mars :**

- réaffirme sa demande de retrait de la réforme du recrutement des enseignants
- demande l'annulation des suppressions de postes et demande l'ouverture des divisions et postes nécessaires pour travailler dans des conditions correctes (en particulier les Secondes GT et les Premières Bac Pro), et se prononce contre le recours abusif aux heures supplémentaires
- se prononce contre le blocage de postes pour accueillir les reçus-concours sur des temps-pleins à 18h et demande le retour à l'affectation des stagiaires sur 6-8 heures
- demande en particulier l'annulation des mesures de carte scolaire dans les lycées, LP et collèges, dans une situation où le mouvement Intra risque d'être quasiment inexistant si l'administration maintient sa décision de bloquer environ 500 postes sur l'académie pour les stagiaires,
- exige que tous les postes vacants soient mis au mouvement pour que le droit à mutation soit respecté, et s'oppose notamment à ce que les postes affichés vacants sur le serveur pour les mutations soient retirés du mouvement, après la saisie des vœux, pour y affecter les stagiaires.

**La FNEC FP FO communique la motion des formateurs et étudiants de l'IUFM DE FRANCHE-COMTE, réunis en Assemblée Générale le mercredi 3 mars 2010**

Les formateurs et étudiants de l'IUFM de Franche-Comté, réunis en assemblée générale ce mercredi 03-03-2010, prennent unanimement position **pour le retrait des décrets, arrêtés et circulaires d'application de la réforme dite « mastérisation »** et appellent tous leurs collègues, tous les étudiants de l'IUFM et de l'Université, les parents d'élèves à soutenir cette revendication.

Les ministères concernés par la réforme de la formation et du recrutement des enseignants du premier et du second degré refusent de tenir compte de l'avis unanime de la communauté universitaire. La CPU (Conférence des Présidents d'Universités), la CDIUFM (Conférence de Directeurs d'IUFM), le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), la quasi-totalité des syndicats et certaines associations de parents d'élèves s'opposent, chacun à sa manière, à l'application de cette contre-réforme. Nous pensons qu'ils ont raison. Pour notre part, nous demandons son retrait immédiat.

Nous ajoutons que l'objectif de cette réforme n'est ni de « valoriser le métier d'enseignant », ni de réformer le système de formation des enseignants, mais simplement de détruire celui en cours pour des raisons comptables et politiques.

L'idée est de former un nombre élevé de diplômés, titulaires d'un master, qui constitueront une réserve de « vacataires ». Ils deviendront à court terme un alibi à la diminution drastique du nombre de postes ouverts à concours, puis celui de la suppression de ces concours et, à plus long terme, de l'éducation nationale.

Si elle s'applique, cette réforme entrainera une baisse grave du niveau de formation professionnelle et disciplinaire des futurs enseignants:

- Sur le plan professionnel, il suffit, pour s'en convaincre, de lire la circulaire aux recteurs d'académie portant sur les « dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation » publiée le 25 février dernier. En plus du fait que nulle part les IUFM n'y sont évoqués, elle charge désormais les inspecteurs et les chefs d'établissement de l'accueil et de l'« accompagnement » des stagiaires dans le cadre du 1/3 de temps de formation (actuellement, il est de 2/3).
- Sur le plan disciplinaire: un master enseignement destiné à la fois à préparer à la recherche (dans quelle discipline?), à donner une formation professionnelle, à préparer un concours, n'est pas concevable.